



MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

SERRE-CHEVALIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 10 décembre 2009 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Étaient présents :

Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,
Nadine FERRARI, Emile FORM, Gilles PERLI, Josette PETER, Liliane PHILIPPE, Michel RICCI,
Juliette SABATE, Jean-Paul SALLE, conseillers municipaux

Excusés :

Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM
Pierre SALLE ayant donné pouvoir à Michel RICCI

M. Gilles PERLI a été élu secrétaire de séance.

Le CASA et le « Dauphiné Libéré » sont représentés dans la salle

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

1) AFFAIRES FINANCIERES

1) BUDGET « COMMUNE »

DECISION MODIFICATIVE N° 6

Le Conseil Municipal, accepte la modification du budget « Commune » telle que décrite ci-dessous,

En section de fonctionnement – dépenses :	
023 « virement à la section d'investissement »	+ 31 300 €
En section de fonctionnement – recettes :	
Article 722/042 « immobilisations corporelles »	+ 31 300 €
En section d'investissement – dépenses :	
Article 2135/040 « installations générales »	+ 18 800 €
Article 2152/040 « installations de voirie »	+ 11 800 €
Article 21534/040 « réseaux d'électrification »	+ 700 €
En section d'investissement – recettes :	
021 « virement de la section d'exploitation »	+ 31 300 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2) BUDGET « EAU »
DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget « Eau » telle que décrite ci-dessous,

En section de fonctionnement – dépenses :	
023 « virement à la section d'investissement »	+ 31 500 €
022 « dépenses imprévues »	- 15 000 €
Article 6156 « maintenance »	- 1 500 €
Article 6215 « personnel affecté à la Collectivité »	+ 16 500 €
Article 6811/040 « dotations aux amortissements »	+ 500 €
 En section de fonctionnement – recettes :	
Article 722/042 « immobilisations corporelles »	+ 32 000 €
 En section d'investissement – dépenses	
Article 21531/040 « réseaux adduction d'eau »	+ 32 000 €
 En section d'investissement – recettes :	
021 « virement de la section de fonctionnement »	+ 31 500 €
Article 281531/040 « amortissement réseaux add.eau »	+ 500 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) TARIFS SKI DE FOND 2009/2010 : MODIFICATION

Le Conseil Municipal accepte les tarifs et exonérations pour la saison d'hiver 2009-2010 et annule la délibération du 28 juillet 2009 n°09 05 05 portant le même objet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) CABANES PASTORALES : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal :

- Accepte l'opération d'aménagement des cabanes pastorales de Méa, St Joseph, et Cristol,
- Arrête le plan de financement suivant,

Subventions :	
Europe	} 75 %
Etat	
Région	
Département	

Commune : 25 %

- Sollicite de l'Europe, l'Etat, la Région et du Département les subventions les plus élevées possibles.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**5) OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE SERRE CHEVALIER :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010**

Le Conseil Municipal :

- Accepte le budget prévisionnel 2010 de l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier,
- Arrête la participation, versée sous forme de subvention, de la Commune de la Salle les Alpes à l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier, à 350 386 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6) FACTURATION « EAU » : TARIFS 2010

Le Conseil Municipal accepte les différents tarifs relatifs à la redevance « eau ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire précise que sur une unité logement cela représente une augmentation de 3%.

7) DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 – MISE EN PLACE COMPTEURS EAU : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal :

➤ Accepte l'opération de mise en place des compteurs d'eau sur son territoire,

➤ Arrête le plan de financement tel que décrit ci-dessous,

Subventions :	
Etat DGE 2010	30 %
Département	40 %

➤ Sollicite de l'Etat et du Département les subventions les plus élevées possibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8) PATRIMOINE CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal :

➤ Accepte les travaux de restauration de décors peints et réfection d'un tableau de la Chapelle St Jean Baptiste aux Pananches,

➤ Arrête le plan de financement tel que décrit ci-dessous,

Etat DRAC :	20 %
Etat FEADER :	30 %
Département :	30 %
Commune :	20 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9) ADMINISTRATION GENERALE

9) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS : MODIFICATIONS STATUTAIRES : MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Le Conseil Municipal approuve le projet de statuts modifiés de la Communauté de Communes du Briançonnais, portant modification de l'article VI-C-II (compétences supplémentaires) par l'ajout de l'alinéa suivant : Participation à la création et au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit du Grand Briançonnais

ADOPTÉ À LA MAJORITE

DEUX ABSTENTIONS M. RICCI ET P. SALLE

M. le Maire précise que 5 maisons de la Justice et du Droit seront financées sur le territoire français, dont une à Briançon. L'Etat demande une participation des collectivités. Tout les citoyens auront accès à ce service mais seuls les ressortissants de la Communauté de Communes du Briançonnais pourront être convoqués pour les audiences au sein de cette structure.

M. RICCI souhaite s'abstenir, et explique qu'il est trop facile pour l'Etat de supprimer le tribunal et d'en appeler à la contribution financière des collectivités.

10) TARIFS SECOURS SUR PISTES SAISON 2009/2010

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de secours sur pistes ci-dessous pour la saison d'hiver 2009-2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10) URBANISME

11) ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN : M. DEVINAT

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée AI 806 située au lieu-dit « La QUEYRA » au prix de 55 € le m².

ADOPTE A L'UNANIMITE

Henri CROSASSO précise que cette acquisition permettra de créer une contre allée pour le « tourne à gauche » du carrefour des Pontets.

12) ECHANGE DE TERRAIN GRAVIER / COMMUNE / SAFER

Le Conseil Municipal annule la délibération n° 08.08.15 du 23 septembre 2008 ayant pour objet l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée AP 313 et accepte l'opération rurale consistant à laisser aux Consorts GRAVIER 977 m² à extraire de la parcelle AP 313. En contrepartie, les Consorts GRAVIER cèdent à la Commune 310 m² à extraire de leur parcelle AP 312 et la totalité de leur parcelle AP 412 de 221 m², touchée par l'emprise du Chemin des Pré ras.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13) CESSION DE TERRAIN : SCI LA RENARDIÈRE

Le Conseil Municipal annule la délibération n° 01.10.21 du Conseil Municipal du 3 octobre 2001 concernant la cession de la parcelle AK 209, et accepte la cession gratuite des parcelles AK 209 et AK 167 par la SCI LA RENARDIÈRE, afin d'intégrer ces parcelles dans le domaine communal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 TRAVAUX

14) VENTE DE VEHICULE COMMUNAL

Le Conseil Municipal autorise la vente du véhicule de marque Unic genre camionnette à M. Stéphane FERRARI pour 1 200,00 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15) MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU ROZE : SIGNATURE D'UN AVENANT N°2

Le Conseil Municipal accepte la signature d'un avenant n° 2 correspondant à une plus-value de 8 538,07 € HT, ce qui passe le montant du marché de maîtrise d'œuvre de 121 000,00 € HT à 129 538,07 € HT, soit une augmentation globale du marché de 6,59%.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire expose les différends qui ont occasionné des discussions sur cet avenant.

5 ANIMATION

16) COMMUNES SIGNATAIRES DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : SIGNATURE D'UN AVENANT 2009

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse qui prend effet le 01 janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009 permettant la mise en place de nouvelles actions par la Communauté de Communes du Briançonnais.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 PERSONNEL

17) SERVICES TECHNIQUES : CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal accepte la création de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et un poste d'Agent de Maîtrise.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18) SERVICE ADMINISTRATIF : CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal accepte la création d'un poste de Rédacteur à temps non complet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19) INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE – MODIFICATION

Le Conseil Municipal approuve les modalités de versement des indemnités forfaitaires de travaux supplémentaires pour les catégories 2 et 3, étant entendu qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de fixer le montant des attributions individuelles, qui feront l'objet d'un versement mensuel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Signature d'un marché pour la création d'un arrêt de bus à Pré-Long (lot espaces verts) avec la SARL les Jardins de Vauban, Concept Jardin, pour un montant de 8 451,54 € HT (10 108,04 € TTC),
- Signature d'un contrat pour la vérification des installations électriques (370 € HT) , des installations de chauffage, (370 € TH), et des moyens de secours (185 €) de la piscine municipale avec le Bureau Véritas,
- Désignation de la SCP BARADUC & DUHAMEL, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, afin de défendre les intérêts de la Commune en Conseil d'Etat suite à l'ordonnance du 09 octobre 2009, par laquelle le juge des référés du tribunal Administratif de Marseille a suspendu l'exécution de l'arrêté du 30 juin 2009 portant refus de permis de construire PC 005 161 08 H 028 à la Société SUMO et enjoignant le Maire de prendre une nouvelle décision.
- Signature d'un contrat pour la gérance et l'exploitation saisonnière de la patinoire municipale avec la Société Montagne à la Carte, pour une durée de 3 ans,
- Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la correction torrentielle du torrent de Glaize avec l'ONF Service RTM, pour un montant de 37 210,00 € HT (44 503,16 € TTC),
- Signature d'un marché pour la création d'un arrêt de bus à Pré-Long (lot gros œuvre) avec la SARL Olive Travaux pour un montant de 52 706,50 € HT (63 036,98 € TTC),
- Attribution d'un logement communal immeuble « le Sporting » appartement 003 à Frédéric PIERRAT, pour une durée de 6 mois moyennant un loyer mensuel de 311,92 €,
- Désignation de la SCP SCHREIBER FABBIAN afin de défendre les intérêts de la Commune concernant la décision du refus du permis de construire PC 005 161 08 H 0028 déposée par la Société SUMO.

FIN DE LA SEANCE A 21H20.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

Le Maire,

Alain FARDEL

